

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2026

Date de convocation
11/09/2026

Date d'affichage
11/09/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 17 septembre à 19 :00, le Conseil Municipal de la Commune de Mauron s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRIERO Fabienne, Maire.

Présents : Mme BRIERO Fabienne, Maire, M. PIRON Didier, M. LE CALLONNEC Patrice, Mme MERECKAITE-BEKERIS Rasa, Mme BRINGAULT Valérie, M. THIBAULT Brann, M. BRIENT Sylvain, Mme MESLE Denise, M. AUBRIL Eric, Mme DANIEL-URVOY Amandine, Mme DUVALLET Christèle, M. EON Jérôme, Mme MOULINEUF Ursula, M. LAMBERT Didier, Mme PONTABRY Charlyne, Mme CADIER Marie-France, Mme CHESNARD Nathalie, M. LAURENT Christophe

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. REYNAUD Gérard à Mme CADIER Marie-France, Mme VENIAT Vanessa à Mme DUVALLET Christèle, M. BLOT Jean-Marc à Mme BRINGAULT Valérie
Excusé(s) : M. DOMBRIE Alan, Mme BINARD Sylvie

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme PONTABRY Charlyne

Ref : 2026_083

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Considérant le projet d'aménagement du centre bourg amorcé en 2022,

Considérant l'utilité de poursuivre cet aménagement sur le secteur de la Grande Rue et de la rue Porte d'en Haut,

Vu les éléments préparés par le cabinet Ar'topia pour la réalisation des travaux,

Le coût total du projet est estimé à 366 271,71 € H.T.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'APPROUVER le projet tel que présenté ainsi que le plan de financement prévisionnel ;
- d'AUTORISER Madame le Maire, ou à défaut l'un des adjoints, à lancer les consultations et à signer toutes pièces (contrats, conventions, marchés, baux...) concourant à la réalisation de ce projet ;
- de SOLLICITER les subventions de l'État, de la Région Bretagne et du conseil départemental du Morbihan ;
- Solliciter tout autre organisme ou partenaire susceptible d'aider à la création de ces travaux (ADEME, CEREMA...);
- d'AUTORISER Madame le Maire à engager les dépenses présentées ci-avant pour la réalisation du projet ;

DE DIRE que les crédits seront prévus à partir du budget primitif 2026 ;

- d'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer toute déclaration ou demande d'autorisation relative aux procédures afférentes à cette opération ;
- de DONNER tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution ou le règlement de la présente délibération ;

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Mme Fabienne BRIERO

La secrétaire de séance :
Mme PONTABRY Charlyne



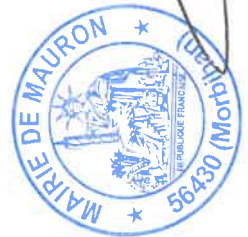


PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

(A présenter obligatoirement en équilibre)

Intitulé du projet : Réaménagement de la Grande Rue et rue Porte d'en Haut

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
. Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre (Honoraires, C.T, SPS, DQ, ...)	18 941,55 €	5%	. Europe		
. Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment, ...)			. Etat	50 000,00 €	14%
. Travaux	300 623,50 €	82%	. Région		
. Équipements et mobiliers			. Département	87 500,00 €	24%
Enfouissement éclairage public	25 875,00 €	7%	. Autres financeurs (précisez)		
Enfouissement télécom	20 831,66 €	6%	Morbihan Energies	7 763,00 €	2%
			-		
			. Autofinancement	221 008,71 €	60%
TOTAL DES BESOINS	366 271,71 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	366 271,71 €	100%



Date et Signature du Maire ou Président

A Mauron

[Handwritten signature]

le 23/09/2026